

Image not found or type unknown



mur de soutènement pour terrasse

Par **Micapicon**, le **30/07/2020** à **22:02**

Bonsoir, nous habitons sur un terrain pentu comme celui de notre voisin, les terrains naturels sont au même niveau. Le voisin a écroulé la maison existante, a agrandi en creusant sur le haut, avec les pierres de la maison et l'excavation de la roche, il veut faire un enrochement de 2 M de haut par rapport au terrain naturel sur 80 mètres carré pour installer sa terrasse. l'ensemble à moins de 4 mètres de notre limite. De ce fait sa terrasse dépasse notre haie et ils ont vue sur notre jardin et piscine. Sa parcelle n'a plus rien à voir par rapport au terrain initial.

Nous subissons un préjudice d'intimité, quel est moyen légal pour arrêter cette nuisance.

Jean Paul Rousseau

Par **Visiteur**, le **30/07/2020** à **23:40**

Bonjour

Classiquement, vous pouvez contester le PC.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20567>